

## L'IDÉE FIP...

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

### EDITO

« Comme on nous parle ? ». Avec insistance, il s'agit bien du sentiment - du malaise grandissant en fait - qui se dégage jour après jour à la DGFIP. Au travers de son Directeur Général (DG), elle s'efforce de donner l'image lisse d'une administration responsable, toujours soucieuse d'être exemplaire aux yeux du pouvoir politique. Alors oui, lorsque les résultats sont bons le DG félicite l'ensemble des agents, alors oui lorsque notre désormais ex-Ministre du budget est convaincu de fraude fiscale - puisqu'il a avoué !! - ou que des collègues sont pris à parti par des contribuables le DG « nous assure de tout son soutien ». Mais au delà des apparences, qu'en est-il vraiment sur le terrain ? Et c'est là que le bas blesse, notamment à la DDFiP du Val-de-Marne.

Avec le déménagement à marche forcée des trésoreries de la Habette et Nord Val-de-Marne, la DDFiP a joué une triste parodie de dialogue social : refus de recevoir des élus locaux de Fontenay-sous-Bois, irrégularités lors de la tenue des CHSCT préalables, communication tardives des plans (lors des séances !!!), non information des acteurs de prévention. La totale ! Je me rappelle encore les promesses du Ddfip dans ses vœux pour 2013 : « Les conditions de vie au travail des cadres et des agents resteront au centre de nos préoccupations... les nouvelles règles d'organisation du dialogue social qui intègrent désormais la dimension des conditions de vie au travail participent de la même démarche ». On nous aurait menti ?!?

*Notorious Big*

### AU FIL DE L'EAU

✓ Connaissez-vous le dicton : « Dans la vie rien n'est jamais gratuit » ? En voici un exemple pour la DDFiP du Val-de-Marne : lors du Comité Technique Local du 14 mai, nous avons essuyé le refus de la direction de régulariser dans AGORA tous les collègues qui n'avaient pas pu se rendre dans leurs services le 12 mars dernier. Cela au motif - ô combien « logique » - qu'il leur avait été accordé deux journées pour les ponts de mai et d'août prochain et que, en quelque sorte, cette demande revêtait un caractère exagéré (sic) puisqu'une telle largesse n'avait pas été accordée uniformément en Ile-de-France. Ainsi, malgré la diffusion d'un bulletin d'alerte météo national (annonçant dans les faits une tempête de neige sur le nord du pays), un appel du Préfet à ne pas circuler ce jour là et l'arrêt de la circulation des trains sur de nombreuses lignes du Transilien (à cause des ruptures de caténaires et de la difficulté des conducteurs à prendre leur service à cause des intempéries !), la direction a considéré que les agents des finances publiques, eux, pouvaient faire l'impossible pour se rendre sur leur lieu de travail... ou perdre une demi journée de congé ou de débit d'heures. CQFD

✓ Heureusement la « valse des petits papiers » aux SIP de Vitry et d'Ivry provoquée par la panne du logiciel Q-MATIC n'aura duré que quelques jours ! Survenue dès le début de la campagne, alors que l'administration insiste en permanence sur la nécessité de faire toujours plus d'économie notamment sur les contrats de maintenance informatique, le gestionnaire de fil d'attente des SIP rendait l'âme... Fort heureusement, la Direction nous répondait le jour-même que le bon d'intervention venait d'être envoyé. Bravo ! Quid désormais du contrat de maintenance pour éviter que cela ne se reproduise ?!?

*Coïncidence*

## Dossier : comment s'emparer du document unique ?

En ces temps de restructuration de services menées au pas de charge par la DDFiP (déménagement des trésoreries (La Habette, Nord Val-de-Marne en 2013 et Le Perreux en 2014), installation du service courrier et du centre de traitement des chèques, implantation d'un nouveau service comptable à Créteil), il est important de rappeler les dispositions relatives au document unique.

(Et oui, bien que sa mise à jour soit à peine terminée, il faudra très bientôt recommencer !).

C'est sur chaque résidence administrative, dans chaque unité de travail que le recensement des risques professionnels doit intervenir et faire l'objet d'un recensement exhaustif des risques identifiés entre tous les agents du service concerné. Il faut en effet que chaque chef de service associe réellement tous les agents à la démarche et que chaque agent y participe activement.

En effet, vous êtes les mieux placés pour parler de vos conditions de travail, de votre travail, pour analyser les dysfonctionnements et proposer des améliorations. Vous devez donc vous en emparer et interpeller votre chef de service pour qu'il le mette à jour et en débâte au fond.

Dans tous les cas, il ne faut pas laisser l'encadrement s'occuper seul de sa rédaction. Car c'est le meilleur moyen de permettre à l'administration de pouvoir dégager sa responsabilité en cas d'accident.

L'identification doit se faire sans tabou et traiter des risques physiques (risques de chute...), les ambiances de travail (bruit, chaleur, éclairage, encombrement des locaux...), les risques liés au travail sur écran, mais aussi les risques organisationnels, les risques psychosociaux (...) et déboucher sur des mesures de prévention de nature à réduire, voire supprimer, le risque afin de constituer, *in fine*, un vrai programme de prévention.

La notion de risques doit s'entendre comme la probabilité d'apparition de troubles tant individuels que collectifs ayant pour origine l'environnement professionnel.

S'agissant des risques physiques, plus évidents à saisir, nous rencontrerons moins de difficultés (mais ce n'est pas certain) à exiger des mesures de prévention collectives en lieu et place de protections individuelles.

C'est ainsi que dans une unité de travail où les agents se plaignent du bruit, la première réponse est d'exiger que chacun d'eux soit pourvu de bouchons d'oreille. Il faudra ensuite immédiatement s'interroger sur la source du bruit (machines, imprimantes, conversations téléphoniques, nombre d'agents..) et sur la manière de le réduire voire de le supprimer en organisant autrement les espaces de travail (le cloisonnement peut être une solution), en insonorisant les murs, plafonds, ou encore en changeant les machines, etc.

Mais il en ira tout autrement pour les risques liés à l'organisation du travail, ainsi que pour les risques psychosociaux tant l'encadrement supérieur reste dans le déni que l'organisation du travail puisse être pathogène ou à l'origine des difficultés des agents. La hiérarchie n'est pas prête à voir remises en cause ses méthodes de gestion et se bornera, dans la plupart des situations, à s'abriter derrière des formations (sur l'accueil, la gestion du stress...).

Cette démarche est aussi importante que tous les autres aspects de votre carrière (notation, liste d'aptitude etc.). Elle revêt aussi un caractère primordial pour vous permettre d'avoir les meilleures conditions de travail possibles. Aussi il est important d'imposer la discussion et de « mettre sur la table » tous les sujets.

### Espace de Travail : Quelle est la norme ?

La référence la plus répandue est d'un minima de 12 m<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas d'un droit individuel à cet espace mais d'un ratio départemental. Il est obtenu en divisant les surfaces de bureaux par le nombre d'agents d'un même service départemental (DRFiP, DDFiP,....).

Un autre ratio existe, moins répandu : la surface de référence passe alors à 17 m<sup>2</sup> si l'on inclus les aires de circulation (couloirs, dégagements...) et autres surfaces (salles de réunion...).



## Charité bien ordonnée commence par soi-même

Je me suis intéressé au régime d'imposition des indemnités de fonction de nos élus. Déterminé par la loi de Finances pour 2013, celles-ci sont soumises à une retenue à la source calculée via un barème strictement identique à celui de l'impôt sur le revenu. Soit ! SAUF QUE le Guide du Contribuable - page 33 n°[643] précise que : « Les indemnités de fonction perçues par les élus locaux sont soumises à une imposition autonome et progressive ». Donc, là où le contribuable lambda additionne la totalité de ses revenus imposables dans la rubrique traitements et salaires avant de le soumettre au barème de l'impôt, l'élu soumet ses indemnités successivement et indépendamment les unes des autres à ce barème. En clair, si vous êtes maire et que vous percevez moins de 5 963 € à ce titre, aucun impôt ne vous sera réclamé pour cette somme... Ah, la justice fiscale !

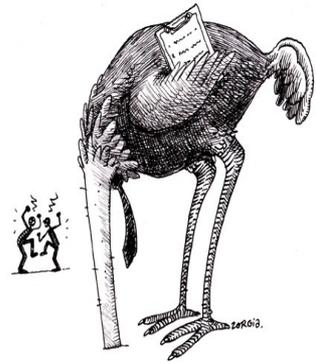


## VU, VECU, ENTENDU A LA DDFIP



Pour la DDFiP, il est plus qu'évident que nous autres, représentants syndicaux, avons la fâcheuse manie de noircir le tableau en permanence, d'exagérer les incidents lorsqu'il s'agit de défendre les agents face à leur encadrement. Voici un petit florilège des interventions faites à ce sujet en comité technique local... uniquement sur 2013.

Nous ne savons pas ce qui est le plus déplorable : l'attitude de quelques rares (heureusement) chefs de services... ou la réponse de la direction...



✓ Certains agents se sont vu demander... une liste quotidienne de leurs différentes activités.

*Flicage ? Maaiiiiis non bien sur !!!*

✓ Certains chefs de service réduisent de fait la liberté octroyée par les horaires variables en interdisant, par exemple, à un agent... de ne pas arriver trop tôt ou en imposant de nombreuses restrictions (congés, horaires de la pose méridienne, interdiction des poses cigarettes ?!?).

*« Ne pas arriver trop tôt pour travailler » Non mais allo quoi ! T'es un boss et t'as pas d'éveil ?!? Non mais allo quoi !!!!*

✓ Quelques rares chefs de service obligent les agents à débadger pendant qu'ils consultent Ulysse (...) afin de préparer un concours interne.

*Décidément c'est pas facile de travailler dans certains services...*

✓ Si vous avez le malheur de réfléchir, d'avoir de jeunes enfants ou des problèmes personnels, on vous incitera vivement à effectuer votre demande de mutation dans les plus brefs délais. Que voulez-vous, « compte-tenu de la situation des effectifs, le service ne peut pas se permettre d'avoir une personne dont on n'est pas sûr qu'elle vienne travailler tous les jours ». *No comment.*

✓ Force est de constater qu'il n'est pas satisfaisant de nommer un inspecteur divisionnaire sur un poste d'adjoint afin qu'il serve de « tampon » entre le chef de service et les agents. Car, à défaut d'avoir réglé le problème « à la source », un deuxième agent s'est arrêté pour dépression nerveuse !

*Mais attention, la Direction peut aussi proposer à (aux) l'agent(s) concerné(s) d'être détaché(s) ailleurs s'il(s) le souhaite(nt).*

✓ Et si des agents en arrivent à s'agresser entre eux pendant la campagne déclarative ?!? Le lien avec le service n'est pas démontré et puis les deux versions divergent alors... *Bis repetita.*



Les discussions concernant l'application du décret relatif aux bonifications de carrière pour les fonctionnaires travaillant en ZUS sont enfin ouvertes. Un premier groupe de travail s'est tenu au niveau ministériel le 27 mai dernier et a permis d'en savoir un peu plus sur les intentions de l'Administration. A l'issue de ce groupe de travail, elle évalue à 210 le nombre des structures potentiellement concernées. Ce chiffre sera confirmé lors du prochain groupe de travail qui se réunira début juillet, où l'on aura également des réponses sur le lancement des travaux de reconstruction de carrières. Comme cela avait été le cas pour la mise en place du 8<sup>ème</sup> échelon de la carrière C, Solidaires Finances Publiques a été le premier à mettre ce sujet sur la table et maintiendra la pression sur l'Administration jusqu'à ce que ces dispositions soient ENFIN appliquées. ([http://solidairesfinancespubliques.fr/agt\\_adh/gestion/Carrieres/DossierZUS/130111\\_dossierZUS.html](http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/Carrieres/DossierZUS/130111_dossierZUS.html)).



### Pour le Val-de-Marne

Face à l'inertie de notre Ministère nous avons initié la seule démarche possible, à savoir le recours individuel. A cette fin, nous avons commencé par le Centre des Finances publiques de Choisy-le-roi, point noir de notre département en matière sécuritaire.

Ainsi nos collègues - et représentants syndicaux en Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du Val-de-Marne - Bernardo DOUET (permanent syndical), Bruno AUBLET et Eddy PRUD'HOMME ont constitué les dossiers nécessaires. Cela afin d'obtenir une réponse écrite du Ministère, en vue d'effectuer par après une procédure juridictionnelle si nécessaire. (Il aurait ensuite suffi aux autres collègues de ce centre de faire état de cette décision pour obtenir immédiatement gain de cause).

Si cette démarche contentieuse n'est désormais plus nécessaire, elle aura permis de constituer un dossier solide pour ce centre.

Il nous reste donc à élargir la démarche à tous les collègues ayant été en poste en ZUS au moins 3 ans, afin qu'ils puissent bénéficier des bonifications d'ancienneté. A savoir, 1 mois par année pour les 3 premières années et 2 mois pour chaque année suivante.

Voici le lien vers les cartes et les noms des rues classées en ZUS : <http://sig.ville.gouv.fr/Atlas/ZUS/> ou <http://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>.

Et, comme le dit Bruno « donc, à la fin du calcul, il y a de la prise d'échelon dans l'air... Et qui dit prise d'échelon dit pognon ! ». (Dès lors, la Direction générale semble vouloir n'accorder de bonification qu'aux seules personnes qui en auraient fait la demande... sans commentaires !).

Nous vous adresserons le document à remplir sur simple demande (nous avons demandé au bureau national de le mettre en ligne sur le site à l'adresse indiquée dans l'Echo des lois). Il vous faudra le compléter, dater et signer, puis le scanner et l'envoyer à votre direction ([ddfip94.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip94.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr), sans oublier de nous en adresser une copie à [solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr)).

N'oubliez pas de demander un ACCUSE RECEPTION de votre demande ainsi que le versement des INTERETS MORATOIRES !!!

Et n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.



juste pour rire... jaune !

- T'AS FAIT LE STAGE DÉONTOLOGIE ?  
- NON ET TOI ?



## EN CHANTIER

### ✓ Remplacement des fauteuils dans les services

Lors de nos différentes visites de sites (il ne nous manque plus que Créteil), bon nombre d'entre vous nous ont interpellé sur la vétusté des fauteuils (les plus vieux datent de 1996 !). Nous sommes donc intervenus auprès de la Direction afin de réclamer leur changement en urgence (car il s'agit d'un outil de travail essentiel !). Face aux "contraintes budgétaires" invoquées en guise de seule réponse, nous avons décidé de faire financer cet achat par le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail. Dès lors, si votre fauteuil est ancien ou cassé, il faut vous manifester auprès de votre chef de service, chargé par la direction de recenser le nombre de fauteuils à remplacer par service. N'oubliez pas également de nous faire remonter vos demandes par l'intermédiaire de vos correspondants sur les sites, car on sait bien - à force - que certaines lignes téléphoniques ont parfois un fonctionnement assez étrange...

✓ Et pendant ce temps là, le financement colossal de la porte du Parking du centre des finances publiques de Saint-Maur, mille cinq cents euros quand même, se fait toujours attendre...



## AGENDA du mois de JUIN

- ✓ 6 : HMI au CFP de Choisy (10h) et Vitry (14h30)
- ✓ 10 : Commission Régionale
- ✓ 11 au 13 : Rencontre des sections
- ✓ 17 : HMI à la Trésorerie Paul Guiraud (9h00)  
HMI à la Trésorerie Nord Val-de-Bièvre (10h45)  
HMI au CFP de Villejuif (14h30)  
Groupe de travail CHSCT
- ✓ 18 : Réunion de bureau  
Commission de réforme
- ✓ 21 : HMI au CFP de Nogent (9h30)  
HMI à la Trésorerie du Perreux (14h30)  
Comité départemental  
Comité technique local (CTL)
- ✓ 25 : HMI à la Trésorerie de Fresnes (9h15)  
HMI à la Trésorerie de Cachan (10h45)  
HMI au CFP de L'Hay-les-Roses (14h30)  
CAPL n° 3 (mouvements local de mutation des cadres C Filière Fiscale)
- ✓ 27 : CHSCT
- ✓ 28 : HMI au CFP de Charenton (9h15)  
HMI à la Trésorerie Val-de-Marne Amendes (10h45)  
HMI au CFP Maisons-Alfort (14h30)



## CAPL de mutation

- ✓ 25 juin : CAPL n° 3 (cadres C FF)
- ✓ 11 juillet : CAPL n° 1 (cadres A des 2 filières)
- ✓ 12 juillet : CAPL n° 2 (cadres B FGP)
- ✓ 12 juillet : CAPL n° 3 (cadres C FGP)
- ✓ 25 juillet : CAPL n° 2 (cadres B FF)

## Dernière minute

- ✓ La publication du mouvement national de mutation des Contrôleurs filière fiscale est reportée au mercredi 10 juillet à 14 heures.
- ✓ Nous avons relancé la Direction car le problème des jours de CET versés automatiquement au RAFP (retraite additionnelle) n'est toujours pas réglé. Nous avons donc désormais interpellé le Ministre.

Article paru dans le journal *Le Parisien* du 28 mai 2013 :

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/val-de-marne-94/les-chasseurs-de-fraude-fiscale-se-sentent-desarmes-28-05-2013-2841761.php>

**CRÉTEIL** Les agents des impôts manifestent aujourd'hui

# Les chasseurs de fraude fiscale se sentent désarmés

« Si l'on pouvait récupérer le montant de la fraude fiscale, les problèmes financiers de la France seraient résolus. » Dixit Solidaires-Finances publiques. Le syndicat appelle à manifester aujourd'hui devant Bercy pour obtenir davantage de moyens dans les centres de finances publiques. La délégation du Val-de-Marne sera au premier rang. « En dix ans, nous avons perdu 450 agents, sur un effectif actuel de 1810 agents, soit une perte de 20 %, trois points de plus que la moyenne nationale. Cette année, nous allons encore en perdre 40. Cela ne peut plus durer », dénonce David Ferreira, secrétaire départemental.

A l'heure où la chasse à la fraude

fiscale est sur le devant de la scène, suite à l'affaire Cahuzac, selon le syndicat, les inspecteurs des impôts semblent désarmés. Une brigade de vérification a disparu. Alors les agents qui restent vont « au plus facile », avouent-ils. En clair, les dossiers complexes qui nécessitent du temps, de l'expérience sont délaissés. Le contrôle épluche en priorité les comptes des particuliers. Les agents se déplacent de moins en moins pour vérifier les comptes des entreprises. Résultat, l'impôt après contrôle fiscal rentre de moins en moins. En 2012, 45,2 M€ ont été récupérés, contre 58,3 M€ en 2011. Difficile aussi de traquer les fraudeurs patentés. Entre 17,4 et 23,3 Mds € passent à l'as tous les ans, en Ile-de-

France. Les contrôleurs des impôts du Val-de-Marne sont d'autant plus amers que certains fraudeurs en profitent, notamment dans le secteur de la restauration. « On voit se créer des sociétés éphémères qui reprennent des locaux, font énormément de travaux et au bout de six mois, ferment juste après avoir empoché un remboursement de crédit de TVA », détaille David Ferreira.

Selon la direction départementale, les services fiscaux ont « encore les moyens de fonctionner ». « Il n'y a pas eu de brigades supprimées au niveau du contrôle fiscal. On mesure les moyens au plus juste. C'est pour cela qu'on fait évoluer les services. On est économe des deniers du contribuable. » **A.V.**

Article paru dans le journal *Le Parisien* du 3 juin 2013, en première page de l'édition départementale :

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/val-de-marne-94/les-tresoreriers-municipales-en-sursis-03-06-2013-2860271.php>

Les services des finances publiques se réorganisent

# Les trésoreries municipales en sursis

Aller payer ses amendes ou la cantine pour ses enfants à la trésorerie municipale risque de devenir de plus en plus rare dans le département. Certaines petites trésoreries sont amenées à déménager dans les mois qui viennent, dans le cadre d'une rationalisation des services des impôts. « Le public se perd souvent entre tous les différents sites », selon la direction départementale. Aujourd'hui, le cas de Fontenay-sous-Bois doit être acté en comité technique, le bail avec BNP Paribas arrivant à échéance. La direction projette un déménagement à Vin-

cennes. Depuis des semaines, les agents soutenus par la municipalité se battent pour empêcher la disparition du « service public de proximité ». Un courrier sur la situation de la trésorerie Nord-Val de Seine a même été transmis au ministère du Budget, qui a « prescrit un examen attentif du dossier ». « Les élus locaux ont proposé un relogement sur la ville. La direction ne veut rien entendre », dénoncent les syndicalistes de Solidaires-Finances publiques. Contacté, le directeur départemental assure que « rien n'est décidé ». « Nous continuons la concertation avec les

élus. Il est vrai que cela permettrait d'économiser le coût d'une implantation. »

## Une fermeture prévue cet été à Créteil

A l'été, c'est celle du quartier de la Habette à Créteil qui devrait fermer. Les agents seront regroupés à l'hôtel des impôts. Pour le député-maire (PS), Laurent Cathala, la gêne pour les usagers est moindre. « L'hôtel des impôts est relativement central. » La ville réfléchit au devenir de ces locaux, une fois abandonnés. La trésorerie du Perreux est elle aussi, selon

Solidaires, dans le collimateur et pourrait être regroupée à Nogent.

Autant de réorganisations qui se feraient au détriment des contribuables, selon les syndicalistes. « Les gens vont venir s'ajouter aux files d'attente parfois très longues pour simplement payer une redevance. Cela risque de créer des tensions. » Mais, selon la direction départementale, certaines trésoreries municipales comme à Fontenay sont peu fréquentées. A Créteil, un guichet sera réservé pour le paiement des cantines, des taxes communales, des amendes... **A.V.**

Article du journal en ligne Citoyens.94 :

<http://94.citoyens.com/2013/les-contrôleurs-des-impôts-veulent-du-renfort,29-05-2013.html>

## **Les contrôleurs des impôts veulent du renfort**

Le 29 mai 2013 par C. Neves



Alors que le manque à gagner de la fraude fiscale commence à nourrir les gazettes, dans le prolongement de l'affaire Cahuzac, les contrôleurs des impôts ont manifesté ce mardi 28 mai devant Bercy (ministère des Finances) à l'appel du syndicat Solidaires Finances Publiques pour protester contre la diminution de leurs moyens pour mener à bien cette lutte.

« Ma petite entreprise », « Le fric c'est chic » ou encore « Niquons la planète » ... C'est sous l'air de ces chansons populaires qu'une petite centaine de manifestants se sont rassemblés sous la pluie, hissant banderoles et ballons verts et oranges. « Il y a entre 60 et 80 ballons auxquels sont accrochés des billets. Cela symbolise les 60 à 80 milliards d'euros perdus à cause de la fraude fiscale », explique Gérard Jouve, l'un des militants.



Les revendications : plus de moyens budgétaires, une meilleure organisation du travail, et surtout des effectifs plus nombreux. « Je travaille depuis 2008 et les effectifs de mon service ont été divisés par deux, déplore Stéphane Cuvigny. Mon travail consiste à vérifier et rectifier les déclarations d'impôts. Sauf qu'avant, on était 6 ou 7, aujourd'hui, on est à peine 3. Moins de personnes, moins de contrôle. Et qui paie la note ? Les contribuables! ».



Alors que l'Assemblée nationale doit prochainement étudier un projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, les manifestants restent sceptiques. « Cette loi est trop timide, il faudrait qu'en plus de devoir déclarer leurs revenus à l'étranger, les entreprises déclarent également les profits réalisés », pointe Bernardo Douet, membre de Solidarités Finances Publiques 94.

**MOUVEMENT DE GRÈVE DES FONCTIONNAIRES****UNE FAIBLE MOBILISATION EN ATTENDANT UN GESTE**

**Un succès mitigé pour leur première** manifestation du quinquennat. Les 5,2 millions de fonctionnaires se sont faiblement mobilisés hier pour réclamer de meilleures conditions de travail et une augmentation de leurs salaires. 6,2 % des agents de la Fonction publique d'Etat et quelque 16 % de professeurs dans le premier degré étaient en grève, selon les ministères. Les cortèges étaient aussi peu fournis. 150 000 manifestants ont défilé dans toute la France, d'après les syndicats : jusqu'à 15 000 à Paris, 9 000 à Marseille ou encore 500 à Strasbourg. Par ce mouvement, les syndicats veulent peser sur une réunion consacrée aux carrières et rémunérations prévues le 7 février avec la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu. Après avoir voté pour le candidat socialiste en mai 2012, ils attendent un geste du président Hollande. Ils ont prévenu hier que leur « mobilisation [serait] beaucoup plus large si les choses rest(ai)ent en l'état ». •



150 000 fonctionnaires auraient manifesté hier en France (ici à Paris).

**30 novembre 2004 : le SNUI distribuait des tracts au Premier secrétaire du parti Socialiste sur... la situation de nos emplois et nos conditions de travail**

**QUI SOMMES NOUS**

Bernardo DOUET - Christophe BARBIER - David FERREIRA - Isabelle LELOUP - Maryline DUPUIS - Stéphane CUVIGNY - Sylvie GUILLERAND - Local Syndical - Tél. : 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64 / 01.43.99.37.95 Courriel : [solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr)